



## Conseil économique et social

Distr. générale  
2 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Soixantième session

14-24 mars 2016

#### Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par Global Health and Awareness Research Foundation et Umuada Igbo Nigeria, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

L'autonomisation économique des femmes consiste à apporter des solutions aux problèmes de sécurité alimentaire et de succession. On peut contribuer à alléger les souffrances des populations autochtones, comme les jeunes filles et les femmes indigentes des localités de l'intérieur des différents États, en luttant contre l'insécurité alimentaire grâce à un accès facilité à la microfinance. Dans leur quête de moyens de subsistance, les groupes d'exploitantes agricoles sont en butte à des difficultés dans la production des denrées.

Bien que la majorité de ces femmes soient mariées, ce sont néanmoins elles qui subsistent aux besoins de leurs familles. Les veuves sont également des soutiens de famille. La majorité des hommes des zones rurales épousent plusieurs femmes afin d'accroître la main-d'œuvre à leur disposition. L'utilisation des techniques traditionnelles obligent les femmes à consacrer énormément de temps et d'énergie aux travaux agricoles. Celles qui cultivent le riz et transforment le manioc, le maïs et l'igname, qui sont les aliments les plus consommés dans leur communauté, pâtissent particulièrement de cette situation. En outre, celles qui n'ont plus la force pour cultiver – en raison de l'âge - ne peuvent se permettre de faire appel aux jeunes dont les tarifs sont élevés.

Dans bien de cas, certaines ont du mal à accéder à des semences pour les semis en raison de leurs coûts élevés. Quant à celles qui ont eu la chance de bénéficier d'une formation en élevage, leur permettant d'élever du bétail et de le vendre pour en tirer des revenus, elles ne disposent pas de fonds pour lancer leur activité. C'est pourquoi il faut créer les conditions pour assurer aux femmes une participation pleine à la vie économique dans tous les secteurs et à tous les niveaux d'activité pour bâtir des économies fortes, poser les fondations de sociétés plus stables et justes, atteindre les objectifs de développement, de durabilité et des droits de l'homme internationalement convenus, améliorer la qualité de vie des femmes, des hommes, des familles et des communautés et stimuler les opérations et les objectifs des entreprises. Pourtant, seules des mesures intentionnelles et des politiques délibérées sont à même de garantir l'inclusion des talents, des compétences, de l'expérience et des énergies des femmes.

Les principes ci-dessous (adaptés de ceux mis au point par ONU-Femmes) assureront l'émancipation économique totale et mesurable des femmes :

L'encadrement favorise l'égalité entre les sexes : les femmes doivent être habilitées et bénéficier d'un soutien fort pour faire entendre leur voix directement dans les politiques de haut niveau qui font la promotion de l'égalité des sexes et des droits de l'homme au sein des pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales. Elles devraient pouvoir contribuer à l'atteinte des objectifs et cibles à l'échelle de l'entreprise pour éviter toute forme de marginalisation, gage de l'égalité des sexes dans les lieux de travail. Le développement des politiques, des programmes et des plans de mise en œuvre de l'entreprise pour l'égalité effective passe une habilitation transversale des femmes pour promouvoir l'égalité des sexes.

Égalité des chances, inclusion et non-discrimination : la question de la succession pour les femmes Igbo, en tant que peuple, illustre une régression économique et de développement décourageante. Génération après génération, les femmes Igbo ont subi un traitement défavorable en matière de succession. La société traite les femmes comme des citoyennes de seconde zone. Les coutumes

imposent des normes sociales très défavorables à l'autonomisation économique des femmes. Toutes les conditions sont réunies pour rendre les femmes totalement dépendantes des hommes. Elles dépendent de leurs pères, de leurs frères, et de leurs époux lorsqu'elles sont mariées. Les femmes célibataires sont celles qui souffrent le plus. Elles sont vouées à une existence misérable. En dehors de celles qui ont un bon emploi ou qui ont un statut social confortable, la société a bien peu d'égard pour les autres.

La négation des droits de succession des femmes en pays Igbo est un obstacle majeur à l'atteinte des objectifs de développement, une situation qui contraste fortement avec celle de leurs homologues masculins à qui la coutume fait la part belle en termes de droits d'héritage. Ils bénéficient de toute la latitude de posséder des terres du village héritées des ancêtres. Dans le cas d'une femme qui donne naissance à des filles seulement, les terres de son époux et d'autres biens sont répartis entre les membres masculins de la famille de ce dernier. Dans la même veine, la veuve n'a aucun droit à quoi que ce soit.

La négation du droit de succession des filles sur les biens de leur père et des épouses sur ceux de leur époux est un défi majeur à l'indépendance économique en ce sens que le déni de terres à des fins d'exploitation agricole et de création d'entreprise revient à priver les filles et les femmes de l'accès aux richesses.

Les femmes devraient avoir des chances égales sur les lieux de travail en matière de salaire et de rémunération. Les employeurs doivent s'efforcer d'adopter des pratiques de recrutement et de rétention proactives et qui tiennent compte des disparités entre les sexes de sorte à favoriser le recrutement des femmes et leur désignation à des postes de gestion et de direction et au conseil d'administration de l'entreprise. Ils devraient assurer une participation des femmes, à hauteur d'au moins 30 %, dans la prise de décision et la gouvernance de l'entreprise.

Santé, sécurité et absence de violence : la santé étant une richesse, et les maladies affectant les femmes la plupart du temps, l'État et les organisations non gouvernementales doivent garantir des conditions de travail sûres. L'environnement de travail ne doit tolérer aucune forme de harcèlement, d'abus sexuel ou de quelque autre forme de violence à laquelle les femmes sont vulnérables. Une politique de tolérance zéro par rapport à toute forme de violence au travail, y compris la violence verbale ou physique devrait être instaurée. Des progrès peuvent être accomplis si les parties prenantes forment les responsables et les membres du personnel de sécurité à identifier les signes de violence contre les femmes et à comprendre les lois et les politiques de l'entreprise concernant la traite des êtres humains, le travail et l'exploitation sexuelle.

Transparence, évaluation et établissement de rapports : les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales doivent adopter des politiques qui favorisent l'égalité des sexes et veiller à leur mise en œuvre, laquelle doit être suivie et évaluée sur la base de critères pertinents qui permettent de mesurer le degré d'inclusion des femmes à tous les niveaux.

Éducation et formation : l'émancipation des femmes à tous les niveaux leur permettra de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs familles et à l'ensemble du monde, plus généralement. L'acquisition de compétences, les technologies de l'information, l'éducation formelle et informelle les outilleront pour en faire des actrices de changements positifs à l'échelle locale et mondiale.

Pratiques au niveau du développement de l'entreprise, de la chaîne logistique et du marketing : les femmes doivent être appuyées dans l'exercice de toutes les formes de commerce sans discrimination d'aucune sorte. Les banques et les établissements de microcrédit doivent s'engager à soutenir les femmes, en particulier en leur octroyant des facilités de prêt. L'époque où les femmes ne pouvaient pas se rendre à la banque pour demander crédit est désormais révolue. Les femmes doivent être encouragées à créer des petites et moyennes entreprises et à s'unir également au sein de coopératives pour aider à la lutte contre la pauvreté, la prostitution et la traite des êtres humains.

Leadership et engagement de la communauté : l'obtention de meilleurs résultats passe par la création d'un cadre de rencontre entre les responsables communautaires et les parties prenantes afin de les sensibiliser à la nécessité de parvenir à l'égalité des sexes et de collaborer avec les femmes. Les parties prenantes doivent œuvrer à rapprocher l'administration de la base. Les organisations non gouvernementales doivent organiser des réunions et des ateliers pour éclairer les femmes sur la nécessité, pour elles, de participer à la gouvernance de leur État et du pays et à tous les autres aspects de la vie humaine.

Global Health and Awareness Research Foundation soutient la présente déclaration.

---